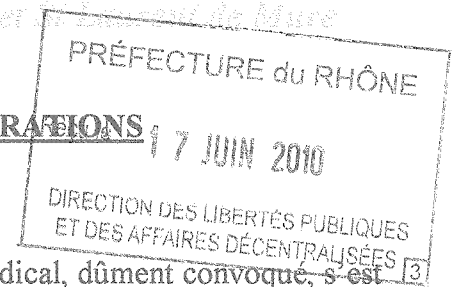


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL DU 9 JUIN 2010**



L'An Deux Mille Dix, le Neuf Juin, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : M. BEGUIN, Mme GUICHERD, M. JOURDAIN, Mme FAILLET, Mme BARET, Mme FOUILLAT, Mme NICOLAS, M. CAILLET ROUSSET, M. DENISSIEUX, M. EVANGELISTA, M. FIORINI, M. GELIN, M. LAFONT, M. PARTRAT.

**Objet :**

**Adoption du  
Plan de  
Formation  
2010-2013**

La loi du 2 février 2007 portant modernisation de la Fonction Publique, précisée par la Loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, a modifié profondément les dispositions relatives à la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Elle rend obligatoire, pour la mise en œuvre des nouvelles obligations de formation, l'adoption par chaque collectivité d'un plan de formation.

Le plan de Formation que le Président propose au Conseil Syndical d'adopter est annexé à la présente délibération, et couvre une période de trois ans.

Après avis favorable du CTP en date du 4 mai 2010,

Après délibération, A l'unanimité,  
Le Conseil Syndical,

- **ADOpte** le Plan de formation ci-joint pour la période de septembre 2010 à août 2013,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à adopter des avenants au Plan pendant cette période s'ils ne modifient pas substantiellement celui-ci.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 10 juin 2010

